



PLAN DE CONTROLE FLEURS DE FRANCE

Version 07/2023
basée sur le règlement d'usage Fleurs de France du 07/12/2016

[Contact : chargemission@excellence-vegetale.org](mailto:chargemission@excellence-vegetale.org)

A. Application : les opérateurs

Les présentes dispositions de contrôle s'appliquent aux entreprises de production engagées dans la démarche Fleurs de France.

B. Mise en œuvre des contrôles

Les contrôles sont réalisés en externe par un organisme certificateur.

Ils sont réalisés lors des audits de la certification Plante Bleue (audit de suivi, audit de renouvellement, audit de passage du Niveau 2 au Niveau 3).

C. SANCTIONS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CONTRÔLE

Les contrôles des thèmes "Contrôles des végétaux éligibles" et "Identification / traçabilité de la marque" sont réalisés selon la règle suivante :

Si 1 à 100 espèces sont produites en Fleurs de France dans l'entreprise, alors 10% des espèces sont contrôlés

Si 101 à 250 espèces produites en Fleurs de France dans l'entreprise : 5% des espèces sont contrôlés

Si plus de 250 espèces sont produites en Fleurs de France dans l'entreprise : 3% des espèces sont contrôlés

De manière générale, toute récidive est sanctionnée par un niveau de sanction supérieur au niveau de la sanction précédente.

Thème	Point de maitrise	Critères	Contrôles	Document	Sanction
Contrôles préalables	1	Pour les producteurs : vérification de la validité du certificat dans l'une des démarches de certification reconnues conformément à l'Article 9 et listées en Annexe 3 du Règlement d'usage Fleurs de France.	Documentaire	Certificat	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité
Contrôles préalables	2	L'entreprise audité possède sa lettre d'engagement FDF signée.	Documentaire	Lettre d'engagement	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité
Contrôles préalables	3	Vérification de l'immatriculation en France de l'entreprise.	Documentaire	Vérification préalable sur INSEE (en ligne ou extrait kbis)	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité
Contrôles préalables	4	L'entreprise est à jour de ses obligations interprofessionnelles.	Documentaire	Vérification préalable (VALHOR)	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité
Identification / traçabilité de la marque	11	Seuls les végétaux éligibles sont identifiés "Fleurs de France" <i>Si 1 à 100 espèces sont produites en Fleurs de France dans l'entreprise, alors 10% des espèces sont contrôlés.</i> <i>Si 101 à 250 espèces produites en Fleurs de France dans l'entreprise : 5% des espèces sont contrôlés.</i> <i>Si plus de 250 espèces sont produites en Fleurs de France dans l'entreprise : 3% des espèces sont contrôlés.</i>	Documentaire et visuel	Enregistrement de culture Factures Bons de livraison	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité

Plan de contrôle Fleurs de France
entreprise de production

Identification / traçabilité de la marque	12	En cas d'utilisation du logo sur un site internet marchand, celle-ci doit être claire et ne doit pas laisser penser que l'ensemble de l'offre est FDF.	Visuel	Site internet marchand	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité
Identification / traçabilité de la marque	13	L'usage de la marque sur les points de vente, les documents publicitaires et commerciaux des bénéficiaires doit permettre de désigner sans ambiguïté ni équivoque les produits éligibles "Fleurs de France", donc provenant d'un établissement de production bénéficiaire de la marque "Fleurs de France".	Visuel	Documents publicitaires et commerciaux	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité
Identification / traçabilité de la marque	14	La mention Fleurs de France est indiquée sur les lignes des factures des produits concernés. Les compléments de gamme par des produits non Fleurs de France sont distingués clairement.	Documentaire	Factures	Demandes d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max) et/ou suspension du droit d'usage jusqu'à mise en conformité
Respect de la charte graphique du logo	15	Respect des couleurs <i>(Exception : les versions en noir et blanc sont tolérées lorsque le logotype est imprimé sur des étiquettes poids/prix et les versions niveaux de gris lorsque les documents sont destinés à être photocopiés, faxés, imprimés ou sérigraphiés en une seule couleur.)</i>	Documentaire et visuel	Documents Chromo ou autre étiquetage Site internet	Demande d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max)
Respect de la charte graphique du logo	16	Respect des proportions et de la structure (pas de déformation, de transformation, d'altération des proportions et contenus...)	Documentaire et visuel	Documents Chromo ou autre étiquetage Site internet	Demande d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max)
Respect de la charte graphique du logo	17	Respect de la zone de protection (marge de 1/7)	Documentaire et visuel	Documents Chromo ou autre étiquetage Site internet	Demande d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max)
Respect de la charte graphique du logo	18	Respect de la typographie originale	Documentaire et visuel	Documents Chromo ou autre étiquetage Site internet	Demande d'actions correctives immédiates (sous 3 mois max)